

## Reprise d'activité de la pyrale du buis

Avec le retour de températures plus douces, la pyrale du buis reprend son activité et dans les prochaines semaines il faut s'attendre à un maximum de dégâts. En effet, cette chenille d'origine asiatique passe l'hiver sous forme de larve. Les jeunes larves se mettent en diapause durant plusieurs mois. Le retour de températures plus clémentes et de jours plus longs active leur besoin de nourriture. Les premiers repas printanniers leur permettent de retrouver la vitalité perdue durant les mois d'hiver et de refaire leurs réserves avant de se nourrir pour parfaire leur développement. Vers la fin du mois d'avril, elles seront alors prêtes à se transformer en papillons pour se reproduire.

Certaines zones de prestige ont une importante valeur esthétique, patrimoniale ou autre, comme les jardins à la française des châteaux, les roseraies et collections végétales bordées de buis, etc. Ces espaces peuvent être considérés comme des zones à risque sur lesquelles les méthodes de gestion alternative ne suffiront pas forcément à protéger les buis étant donné l'exigence

esthétique, économique du site et la tendance invasive de l'insecte. Relisez le

Jeune chenille sortie de son nid d'hivernage



Nid hivernal composé de plusieurs feuilles regroupées par un fil de soie entre lesquelles se trouve le cocon de soie de la jeune chenille

Phyt'Ornement® n°7-2014 pour plus d'informations sur un éventuel traitement.

Lisez également le Bulletin de Santé du Végétal pour avoir des informations sur l'évolution des ravageurs et maladies des plantes. Demandez-le nous, il est gratuit !

Le vol des papillons débute en général vers le mois de mai. La pose de pièges à phéromones sexuelles (pièges à entonnoir vert, à bol transparent, et phéromone sexuelle spécifique à la pyrale du buis - *Glyphodes perspectalis* - *Diaphania perspectalis*) peut être utile afin de suivre le cycle biologique, connaître les dates des pics de vol pour prévoir l'éclosion des œufs et l'apparition des dégâts. Nous vous rappelons que cet insecte fait trois générations par an en France la plupart du temps et que son potentiel de reproduction est très important. Les populations sont exponentielles et leur dissémination est grande et très rapide. Un buis attaqué peut, de ce fait, mourir en une à deux saisons suivant sa taille.

Actualité sanitaire



## Gérer ses déchets verts

L'entretien des espaces verts, que ce soit par une entreprise ou par une collectivité, génère des déchets dont la gestion peut être un fardeau : temps passé à exporter/gérer les déchets, coûts de gestion parfois importants... Plusieurs solutions peuvent pourtant être mises en place.

La première consiste à valoriser les déchets directement sur le site quand cela est possible. La taille des haies et arbustes peut servir à produire un paillage de bonne qualité (BRF - bois raméal fragmenté). Les plus grosses branches seront, de préférence, broyées séparément pour produire un paillage plus grossier, qui se décomposera plus lentement. Dans le cadre de la mutualisation à engager par les collectivités territoriales, l'achat en commun d'un broyeur est une solution intéressante à envisager, à l'instar des CUMA dans le monde agricole.

Les déchets de tonte peuvent servir de paillage dans des massifs de plantes vivaces et d'arbustes. Il faut toutefois mettre une épaisseur inférieure à 7 - 8 cm et pailler tous les deux mois maximum pour éviter tout pourrissement ou risque de compactage. Ce type de paillage nécessite également d'éviter de positionner les déchets de tonte de gazon trop près des tiges des plantes non ligneuses pour éviter leur pourrissement. Les tontes de gazon sont très riches en azote et les apporter comme paillage permet un apport nutritif pour les plantes.

La règle d'or pour la valorisation des déchets sous forme de paillage est de **ne jamais utiliser comme matière première des plantes atteintes de maladies, attaquées par des nuisibles, ou pire des espèces invasives et envahissantes.**

Pour éviter d'avoir des déchets de tonte à gérer, on peut

Gestion environnementale

choisir de tondre en « mulching ». Cela permet d'avoir une fraction de coupe très fine, qui peut alors rester sur place et qui va se décomposer à la surface du sol, tout en enrichissant le gazon. Toutefois ce mode de gestion impose une fréquence de tonte supérieure (2 à 3 fois par quinzaine) et un défeutrage occasionnel du gazon.

Le compostage est une autre solution à privilégier. Cette solution est plus facile à mettre en œuvre à petite échelle dans la mesure où l'aire de compostage ne fait pas partie des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), mais il faut tout de même se reporter au règlement sanitaire départemental. Toutefois, à l'échelle d'une intercommunalité, une plateforme de compostage est quasiment indispensable dans une logique durable. Le compost produit peut être revendu, mais il doit alors répondre à des critères normés (NFU-44-051). Il est important pour produire un bon compost de respecter un équilibre entre les matières carbonées (branches, plutôt sèches et boisées à dégradation lente) et azotées (feuilles, jeunes pousses, parties plus vertes, tendres et riches en eau, à dégradation rapide). Le compost doit être aéré et rester humide. Le compostage est une pratique encore peu mise en œuvre et les collectivités comme les entreprises d'espaces verts doivent la mettre en avant et inciter les français au compostage individuel ou collectif.

Hormis l'utilisation sous forme de paillage de compost,

les déchets issus de l'entretien d'espaces verts peuvent être utiles dans d'autres filières. Le bois d'élagage peut en effet être valorisé en tant que combustible et alimenter la filière du bois de chauffage. Toujours dans cette voie de valorisation énergétique, aujourd'hui certaines sociétés créent des granulés à brûler à partir des déchets verts collectés. Les granulés peuvent alors être commercialisés en circuit court sur le territoire d'approvisionnement en déchets (cf. photo ci-dessous).

Les déchets verts facilement fermentescibles pourront, quant à eux, alimenter des exploitations de production de biogaz par méthanisation. Ces deux solutions sont donc complémentaires car elles permettent la valorisation de déchets différents.

Les déchets produits en espaces verts sont valorisables et constituent une matière première dont il faut savoir tirer profit, seul ou collectivement suivant la méthode retenue. Les valoriser revient inévitablement à investir, mais avec un bénéfice à la clé, économique, social et environnemental.



Ganulés de déchets végétaux combustibles

## Le suivi des populations de frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a confirmé son installation en 2014 en Ile-de-France avec une quinzaine de nids détruits dans le département de l'Essonne en 2014. Devant cette prolifération, **les deux Organismes à Vocation Sanitaire (OVS)** de la région Ile-de-France (FREDON et GRDS-FROSAIF) **ont élaboré un programme collectif volontaire (PCV) de prévention, surveillance, et lutte contre le frelon asiatique dans la région**. Ce plan, en cours de finalisation :

- précise les modalités de piégeage du frelon asiatique.
- encadre les méthodes de destruction des nids.

**Le piégeage de masse à grande échelle par les particuliers pour piéger les fondatrices au printemps est proscrit**. En effet, il n'existe pas encore de pièges sélectifs. Les pièges actuellement utilisés ont un impact notable sur la faune non-cible à savoir le frelon commun, les guêpes, les mouches, les papillons et selon l'appât utilisés, les abeilles. Seul le piégeage autour des ruchers est utile, pour confirmer une présence de frelons asiatiques ou pour réguler des frelons asiatiques en constante prédation autour des ruches.

Les entreprises privées de destruction (entreprises 3D : désinfection-désinsectisation-dératisation) peuvent être signataires d'une charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques dont la promotion sera faite par les OVS auprès, notamment, des collectivités en recherche d'une entreprise équipée et formée à détruire des nids de frelons asiatiques.

**La prochaine formation à la charte de destruction des nids de frelon asiatique aura lieu le 21 mai 2015 à**

Montreuil. Inscriptions : [j.burel@fredonidf.com](mailto:j.burel@fredonidf.com)

## Piégeage phéromonal

Le retour du beau temps et des températures douces active les végétaux et avec eux les ravageurs vont reprendre leur activité nutritionnelle et de reproduction. Pensez à suivre le cycle biologique des papillons, mouches et autres insectes en positionnant des pièges à phéromone sexuelle. Cela permet d'anticiper l'arrivée sur un site d'un insecte non présent jusqu'alors, d'identifier le début du vol nuptial et les pics de vol des adultes. Cela permet de ce fait, de positionner correctement les interventions chimiques, lorsqu'elles sont nécessaires, sur les jeunes stades larvaires qui sont souvent les stades les plus sensibles aux produits chimiques.

La pyrale du buis et la mineuse du marronnier seront suivies avec un piège à entonnoir tricolore à chapeau vert, entonnoir jaune et bol transparent pour la pyrale du buis et entièrement vert pour la mineuse du marronnier. La processionnaire du pin sera suivie avec un piège Procerex®, le plus efficace actuellement. La phéromone sexuelle ajoutée au piège doit être spécifique de l'insecte à piéger. Aucune phéromone disponible actuellement n'est efficace sur la processionnaire du chêne.

Imprimé à la **Fredon Ile-de-France**  
10 rue du séminaire  
94 550 Chevilly-Larue  
Conseiller : Céline Magen  
[cm@fredonidf.com](mailto:cm@fredonidf.com)  
<http://fredonidf.com>

Directeur d'impression: M. Mercier  
ISSN 1779-4307  
Tarif individuel 2015 :  
150 € TTC pour les adhérents à la  
Fredon IdF  
170 € TTC pour les non adhérents

Organisme à vocation sanitaire  
Agrément d'entreprise exerçant une activité d'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques et une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels N°AIF00726  
**Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation**